Le 12 décembre 2023

TABLE DES MATIÈRES

NÉGOCIATIONS COLLECTIVES

Mme Holt

L'hon. M. Higgs

Mme Holt

L'hon. M. Higgs

Mme Holt

L'hon. M. Higgs

L'hon. M. Higgs

Mme Holt

L'hon. M. Higgs

L'hon. M. Higgs

Mme Holt

L'hon. M. Higgs

L'hon. M. Higgs

Mme Holt

L'hon. M. Higgs

Mme Holt

LANGUES OFFICIELLES

L'hon. M. Higgs

Mme Holt

L'hon. M. Higgs

PERSONNEL INFIRMIER

M. McKee

L'hon. M. Fitch

M. McKee

L'hon. M. Fitch

L'hon. M. Fitch

L'hon. M. Fitch

LOGEMENT

M. Losier

L'hon. Mme Green

PENSIONS

M. K. Arseneau

L'hon. G. Savoie

L'hon. G. Savoie

M. K. Arseneau

L'hon. G. Savoie

LOYERS

M. Losier

L'hon. Mme Green

PENSIONS

Mme Holt

L'hon. M. Higgs

[*Traduction*]

NÉGOCIATIONS COLLECTIVES

M^me^ Holt (Bathurst-Est—Nepisiguit—Saint-Isidore, chef de l'opposition officielle, L) : Monsieur le président, au cours de la fin de semaine, des centaines de personnes du Nouveau-Brunswick, voire, en fait, des milliers de personnes du Nouveau-Brunswick ont communiqué avec mes collègues et moi. Nous pouvons constater la situation ici aujourd'hui, car les tribunes sont remplies de personnes du syndicat des pompiers, du syndicat du personnel enseignant, du Syndicat des infirmières et infirmiers et du Bakery, Confectionery, Tobacco Workers and Grain Millers International Union. De plus, il y a évidemment les chauffeurs d'autobus et les membres du personnel des foyers de soins. Ces gens sont tous ici parce qu'ils ont de graves préoccupations au sujet de leur avenir et de leur régime de pension. Nous entendons des gens à l'épicerie, qui se demandent : Qu'adviendra-t-il de mon régime de pension? Pourquoi le premier ministre a-t-il enlevé aux syndicats la possibilité de négocier?

Je pense que tout le monde ici à la Chambre aimerait entendre le premier ministre prendre la parole. Peut-il répondre très clairement ainsi qu'expliquer pourquoi il a quitté la table de négociation et pourquoi il élimine maintenant le droit de négociation?

L'hon. M. Higgs (Quispamsis, premier ministre, ministre responsable des Affaires intergouvernementales, PC) : Merci de la question, Monsieur le président. Bien sûr, nous espérions aussi, en juin 2021, avoir un processus qui permettrait de tracer une voie durable pour le régime de pension afin que, dans l'avenir, le régime de pension soit équilibré et équitable pour les contribuables et les employés. C'était là notre objectif, et c'était ce dont nous avions convenu dans un protocole d'entente, c'est-à-dire passer une année à réaliser des progrès, pour disposer ensuite d'une voie à suivre.

Monsieur le président, au bout du compte, ont été accordés un délai de trois mois, puis un autre délai d'encore une fois trois mois. Or, absolument aucun progrès n'a été réalisé. En fait, nos conseillers juridiques ont dit : Vous savez, il n'y a rien à arbitrer ; il n'y a aucune mesure sur laquelle s'appuyer pour aller de l'avant, puisqu'aucun progrès n'a été réalisé.

Monsieur le président, il est regrettable que les dirigeants nationaux ne veuillent pas s'occuper des employés ici au Nouveau-Brunswick. Nous tentons de trouver une approche équilibrée pour les gens et les employés de notre province, afin que les contribuables et les employés puissent financer un régime de pension dont les gens pourront bénéficier au moment voulu, et le régime a déjà fait ses preuves. Les gens doivent donc savoir ce que le tout signifie pour eux, et c'est ce que nous avons tenté de faire valoir.

M^me^ Holt (Bathurst-Est—Nepisiguit—Saint-Isidore, chef de l'opposition officielle, L) : Merci, Monsieur le président. Selon moi, il est intéressant d'entendre le premier ministre mentionner des délais de trois mois et de trois autres mois, car cela correspond à une réalité que nous vivons, en tant que personnes du Nouveau-Brunswick, lorsque nous

attendons d'avoir accès à des soins primaires et attendons que des logements soient construits. Nous constatons que les objectifs et les échéanciers que le gouvernement a lui-même fixés, lesquels figurent dans le plan de soins de santé, sont sans cesse reportés, année après année, et, puisque nous ne siégeons pas ici, nous ne pouvons, par voie législative, obliger le gouvernement à respecter les cibles qu'il a lui-même fixées.

Si le premier ministre n'a pas été en mesure de mener des négociations appropriées, il devrait en assumer la responsabilité. La meilleure approche ici, serait de négocier et de trouver une solution, d'un commun accord — de négocier une solution que tout le monde serait prêt à approuver. Il faut se demander : Compte tenu des retards du côté du gouvernement, de l'incapacité du premier ministre à changer de cap et de son manque de souplesse quant aux options proposées, pourquoi le premier ministre a-t-il failli à la tâche de mener des négociations constructives avec les syndicats concernés?

L'hon. M. Higgs (Quispamsis, premier ministre, ministre responsable des Affaires intergouvernementales, PC) : Monsieur le président, ce dont nous sommes témoins ici aujourd'hui, c'est le comble de l'hypocrisie. En 2014, par suite de l'approbation des régimes de pension, les Libéraux ont fait campagne sur la promesse suivante : Si nous sommes élus, nous annulerons les mesures prises quant aux régimes de pension. La chef de l'opposition faisait partie de l'équipe du gouvernement, Monsieur le président, lorsque les Libéraux étaient au pouvoir, de 2014 à 2018. Les libéraux ont-ils fait quoi que ce soit pour changer les régimes de pension qui avaient été instaurés en 2014? Ils n'ont rien fait du tout, Monsieur le président — rien du tout.

Toute idée voulant que la chef de l'opposition ou que tout autre parlementaire fasse quoi que ce soit pour mettre en péril un régime de pension dans l'avenir est donc inexacte. Lorsque nous réglons la situation des régimes de pension pour l'avenir, lorsque nous adoptons une approche équilibrée pour les contribuables et les employés… Des gens disent : Je touche une prestation de retraite ; que cela signifie-t-il donc dans mon cas? Rien. D'autres disent : J'ai 25 années de service ; que cela signifie-t-il donc dans mon cas? La mesure entraînera des changements mineurs, Monsieur le président, des changements mineurs liés aux cotisations et des changements mineurs liés aux conditions relatives au moment de la retraite. Ce qu'il faut souligner, c'est que notre passif non capitalisé est de 265 millions de dollars. Il faut remédier à la situation. Tout le monde le sait. L'opposition…

Le président (l'hon. Bill Oliver) : Merci.

M^me^ Holt (Bathurst-Est—Nepisiguit—Saint-Isidore, chef de l'opposition officielle, L) : Monsieur le président, le passif non capitalisé découle du fait que le premier ministre n'a pas cotisé comme il aurait dû le faire aux régimes de pensions visés. Donc, il a créé le problème et il veut maintenant lever la main et dire qu'il doit prendre une mesure législative pour le régler. Il vient de décrire des « changements mineurs ». Le problème, c'est qu'il n'y a aucune confiance. Lorsque j'entends le premier ministre parler de « changements mineurs », je m'inquiète. Il opère des changements, et nous ignorons quels

seront ces changements. Les gens savent qu'ils subiront des répercussions néfastes parce que le premier ministre ne fait pas preuve d'ouverture et de transparence à la table des négociations.

Une autre occasion se présente à vous, puisque tout le monde est ici aujourd'hui, de faire ce qui se doit, de retourner à la table des négociations et d'entamer des négociations en bonne et due forme. De nombreux syndicats sont représentés ici, les gens représentent plus d'un syndicat et ils ne représentent pas seulement les syndicats des personnes touchées. J'entends parler des membres du personnel des foyers de soin qui quittent leur emploi parce qu'ils ne peuvent pas compter sur leur régime de pension. Je suis inquiète au sujet du personnel enseignant, des pénuries auxquelles nous tentons de remédier à cet égard et du personnel infirmier dont nous avons désespérément besoin. Reviendrez-vous à la table des négociations?

L'hon. M. Higgs (Quispamsis, premier ministre, ministre responsable des Affaires intergouvernementales, PC) : Outre l'hypocrisie, Monsieur le président, nous devons composer avec une situation où il est question de confiance. Monsieur le président, ce dont les employés peuvent être convaincus, c'est de la possibilité de bénéficier d'un régime de pension. Le nouveau régime ne peut faire l'objet d'absolument aucune intervention de la part du gouvernement. Puisque notre province était au bord du gouffre et se dirigeait vers la faillite financière lorsque le précédent gouvernement était au pouvoir et que la chef de l'opposition était là…

(Exclamations.)

Le président (l'hon. Bill Oliver) : À l'ordre.

L'hon. M. Higgs (Quispamsis, premier ministre, ministre responsable des Affaires intergouvernementales, PC) : On pourrait examiner la situation et dire que nous tentons d'établir un régime de pension qui pourra se protéger de futurs gouvernements libéraux, Monsieur le président. La province tomberait alors dans le gouffre et le gouvernement ne pourrait financer le régime. Il n'y a eu aucun faux pas en matière de financement. Le régime actuel a été entièrement provisionné, mais il n'est pas viable. Il n'est pas viable, car il n'est pas assorti d'une formule de financement efficace. Lorsque les gens auront l'occasion d'examiner le régime…

Vu les propos tenus par la chef de l'opposition, je dirais qu'elle ne comprend pas le régime de pension, Monsieur le président. Si elle le comprenait, elle saurait que, en ce moment même, 80 000 employés de la province ont un régime de pension sur lequel ils peuvent compter. Le gouvernement verse des cotisations qui ne peuvent pas…

[*Original*]

M^me^ Holt (Bathurst-Est—Nepisiguit—Saint-Isidore, chef de l'opposition officielle, L) : Merci, Monsieur le président.

[*Traduction*]

Il y a une chose que je comprends très bien. Lorsque je signe un contrat, cela veut dire quelque chose. Lorsque l'on signe une convention collective, il faut la respecter. Lorsque l'on signe un protocole d'entente, on prend un engagement. Je prends tout cela au sérieux et je pense que toutes personnes qui ont signé l'entente la prennent au sérieux. Vous avez signé une entente vous engageant à respecter un processus que vous avez abandonné, et, maintenant, les syndicats de la province n'ont pas la certitude qu'ils pourront négocier librement et équitablement avec vous. Il n'est pas question de la pérennité des régimes de pension. Il est question d'un processus, de son respect et de la tenue de négociations libres et équitables, ce que vous vous êtes montré incapable de faire. Donc, si vous en êtes incapable, laisserez-vous la place à quelqu'un d'autre?

(Exclamations.)

Le président (l'hon. Bill Oliver) : À l'ordre. À l'ordre.

L'hon. M. Higgs (Quispamsis, premier ministre, ministre responsable des Affaires intergouvernementales, PC) : Donc, Monsieur le président, ce que le Parti libéral et la chef de l'opposition ont prouvé, c'est qu'ils ne sont pas fiables relativement à ce qu'ils disent qu'ils feront. Ils disent qu'ils feront une chose, mais en font une autre, comme ils l'ont fait au cours des élections précédentes, Monsieur le président — aucun changement. Les gens d'en face ont dit : Nous réglerons la question ; nous nous débarrasserons du régime. Il n'y a eu aucun changement, car les gens d'en face savaient que l'approche était logique.

Chaque jour, je rencontre moi aussi des gens à l'extérieur qui se demandent pourquoi nous devrions consacrer de l'argent des contribuables à un régime de pension qui n'est pas viable, un régime de pension auquel 65 % des gens du Nouveau-Brunswick ne participent pas, Monsieur le président. L'approche est équilibrée, et il ne s'agit pas d'une question de négociation collective. Cela ne fait pas partie de la convention collective. Il s'agit d'un protocole d'entente que nous…

(Exclamations.)

L'hon. M. Higgs (Quispamsis, premier ministre, ministre responsable des Affaires intergouvernementales, PC) : Non, je suis désolé. Ce n'est pas le cas, et vous devriez comprendre cela. Si vous examinez vraiment la situation, vous constaterez que nous avions un protocole d'entente visant à régler la question du régime de pension, mais aucun

progrès n'a été réalisé — aucun. En fait, les gens ont proposé un régime de pension qui était beaucoup plus coûteux pour les contribuables. Il y a un équilibre, Monsieur le président, et nous mettons en place le processus pour le trouver.

M^me^ Holt (Bathurst-Est—Nepisiguit—Saint-Isidore, chef de l'opposition officielle, L) : Je trouve que l'hypocrisie est intéressante. Le premier ministre vient de dire qu'aucun progrès n'a été réalisé, mais que l'autre partie a proposé une option. De toute évidence, il y a eu un dialogue. Les deux côtés ont formulé des propositions. Des avancées ont été réalisées. Il y a eu des retards du côté du gouvernement. Il y a eu des retards de l'autre côté. Il faut toutefois aller de l'avant. Des communications ont été échangées pas plus tard qu'en septembre, puis, en novembre, à cinq jours de préavis, le premier ministre a soudainement décidé de revenir sur sa parole et renier sa signature de la convention collective et du protocole d'entente. Je ne comprends pas comment il peut revenir sur sa parole et semer la peur, puis avoir de bonnes conditions de négociation avec tout autre syndicat dans la province.

Je vais vous poser la question une dernière fois. C'est la dernière chance. Retournerez-vous à la table des négociations et respecterez-vous les droits des travailleurs au Nouveau-Brunswick, apaiserez-vous les craintes qu'éprouvent les gens au sujet d'éventuels changements qui pourraient être apportés et trouverez-vous une solution durable qui convient à tout le monde en menant des négociations en bonne et due forme? Aurez-vous l'obligeance de le faire?

L'hon. M. Higgs (Quispamsis, premier ministre, ministre responsable des Affaires intergouvernementales, PC) : Monsieur le président, il est vraiment décevant de constater que les parlementaires du côté de l'opposition n'ont pas voulu consacrer de temps à de véritables questions sur la formule de calcul de la pension et sur ce que cela signifie pour les gens. Les gens d'en face ne représentent pas du tout la population de la province. Les employés…

Il y a eu beaucoup de temps de débat ici, à la Chambre. Il n'y a eu aucune étude en comité. Les gens d'en face ont refusé de renvoyer le projet de loi au comité, où toutes les réponses seraient données et toutes les questions seraient posées.

(Exclamations.)

Le président (l'hon. Bill Oliver) : À l'ordre.

L'hon. M. Higgs (Quispamsis, premier ministre, ministre responsable des Affaires intergouvernementales, PC) : Non, les gens d'en face préfèrent épater la galerie. Ils préfèreraient donner un spectacle plutôt que parler des faits réels. Voilà ce que nous avons ici aujourd'hui, un spectacle. Il s'agit davantage d'un spectacle à propos d'un programme dont les gens d'en face connaissent très bien la nécessité pour la protection des régimes de pension dans la province. Monsieur le président, la chef de l'opposition ne semble pas

encore comprendre que le protocole d'entente était expiré. Celui-ci avait été prolongé à deux reprises, et le plan qui a été présenté il y a bien des mois était complètement déphasé par rapport à un régime de pension viable qui serait abordable pour les contribuables. Je dirais que la chef de l'opposition devrait parler à de nombreuses personnes de la province, à de très nombreuses personnes qui financent le régime, pour bien faire les choses.

M^me^ Holt (Bathurst-Est—Nepisiguit—Saint-Isidore, chef de l'opposition officielle, L) : Monsieur le président, de nombreuses personnes dans la province veulent l'assurance que, lorsque le gouvernement prend un engagement, il le respecte. Je comprends qu'il y a eu des retards. Nous en constatons chaque jour au sein de notre système de santé et de notre système d'éducation. Nous ne tournons pas le dos au système de santé lorsqu'il y a des retards dans la prestation de services. Nous ne mettons pas tout le monde à la porte et ne légiférons pas. Nous persévérons. C'est ce qu'il faut faire dans un bon mariage. C'est ce qu'il faut faire lorsque l'on gouverne la province — il faut trouver un moyen de poursuivre la conversation et trouver un terrain d'entente, lequel est crucial et sert de fondement à de bonnes relations de travail dans la province.

Le premier ministre s'est montré incapable de procéder d'une telle façon. Il rejette les solutions qu'il n'aime pas, et, au lieu de négocier et de nouer un dialogue, il sort l'artillerie lourde, dépose un projet de loi et annonce à tous les syndicats de la province qu'ils n'ont pas droit à la négociation libre et équitable. À ce stade-ci, je ne sais même pas quoi faire, car il n'est même pas question de pérennité, mais de négociation libre et équitable. Comment continuerez-vous ainsi?

L'hon. M. Higgs (Quispamsis, premier ministre, ministre responsable des Affaires intergouvernementales, PC) : Encore une fois, Monsieur le président, la chef de l'opposition veut impressionner la galerie et faire fi des faits. Il n'est pas question d'une violation de la convention collective. Nous le savons très bien. C'est très clair. Il n'est pas question d'une violation de la convention collective ; pourtant, le message selon lequel il y aurait violation est constamment répété.

Monsieur le président, il s'agit d'un processus qui n'a pas fonctionné. Il a été mené de bonne foi, et nous pensions que nous disposerions d'un processus permettant de corriger les régimes de pension. Les retards, comme les prolongations, se sont accumulés. Le protocole d'entente est expiré. Le projet de loi établit essentiellement un processus faisant en sorte que tous les membres aient l'occasion d'examiner leur régime et de déterminer ce que cela signifie pour eux et afin que nous puissions l'améliorer dans l'avenir. Voilà l'objet du projet de loi.

Il s'agit d'un processus qui devait se dérouler conformément à un protocole d'entente qui était expiré, et il n'y avait pas de plan. Nos conseillers juridiques ont indiqué qu'aucun progrès n'avait été réalisé à cet égard. Les conseillers juridiques du SCFP ont dit en fait que nous étions dans une impasse et qu'aucun progrès n'avait été réalisé à cet égard. Voilà le thème récurrent : l'absence de progrès. Monsieur le président, nous sommes déterminés à

améliorer les régimes de pension pour nos employés, car ceux-ci méritent un régime qui fonctionne.

M^me^ Holt (Bathurst-Est—Nepisiguit—Saint-Isidore, chef de l'opposition officielle, L) : Nous pouvons convenir d'une chose. Il n'y a aucun progrès ici. Il n'y a aucun progrès au sein du Parti progressiste-conservateur du Nouveau-Brunswick.

[*Original*]

LANGUES OFFICIELLES

Monsieur le président, le 14 septembre 2023, le premier ministre a fait une déclaration au sujet de la *Loi sur les langues officielles.* Il a dit que cette loi est le plus important contrat social conclu par notre population. Le 23 novembre 2023 — donc, il y a trois semaines —, à la Chambre, nous avons demandé une mise à jour quant aux travaux du Secrétariat aux langues officielles. Le premier ministre nous a répondu, et je cite :

[*Traduction*]

En réponse à la question, je peux obtenir une liste des réalisations et des communications du secrétariat jusqu'à présent, des liens qu'il a établis au sein de chaque ministère et des dossiers qu'il a examinés dans chaque ministère par rapport à la question de savoir si nous suivons les règles et veillons à favoriser les deux langues officielles

[*Original*]

Les gens du Nouveau-Brunswick attendent avec impatience de voir le travail du Secrétariat aux langues officielles et de savoir s'il a fait des examens et s'il a eu des réunions avec les ministres. Quand les gens du Nouveau-Brunswick pourront-ils voir le premier ministre respecter cet engagement? Quand le secrétariat déposera-t-il un rapport pour nous parler des personnes qu'il a rencontrées, de son évaluation des services et de son travail?

[*Traduction*]

L'hon. M. Higgs (Quispamsis, premier ministre, ministre responsable des Affaires intergouvernementales, PC) : Monsieur le président, je pense que les propos tenus par la commissaire sur le secrétariat et sur ce qu'elle a appris du secrétariat sont certainement exacts. Le secrétariat se réunit avec tous les ministères pour que nous ayons au sein du gouvernement une cohérence en ce qui concerne la prestation de services, comme l'exige la *Loi sur les langues officielles.* Il s'agit d'un nouveau processus. Le secrétariat est un groupe qui se consacre entièrement à la compréhension du travail de chaque ministère, dans l'ensemble de la province, afin de déterminer comment nous pourrions réellement nous améliorer. Voilà ce que fait le secrétariat. Il cerne les vrais problèmes et met en lumière des façons dont nous pourrions les résoudre, au lieu de continuer à parler des problèmes

comme le font continuellement les gens de l'opposition. Le secrétariat se penche sur la manière dont nous pourrions concrètement résoudre les problèmes.

Monsieur le président, il suffit d'examiner le nombre de plaintes pour constater qu'il a considérablement diminué au cours de l'année écoulée. Nous avons demandé à connaître les détails concernant les plaintes afin de pouvoir y porter toute notre attention et les résoudre. Nous savons que nous avons été aux prises avec des défis dans différents domaines, en particulier dans celui de la santé, mais notre objectif est de fournir des services conformément à la *Loi sur les langues officielles.* Je suis content que le secrétariat nous permette de le faire de façon soutenue. Voilà sa raison d'être.

[*Original*]

M^me^ Holt (Bathurst-Est—Nepisiguit—Saint-Isidore, chef de l'opposition officielle, L) : Merci, Monsieur le président. Nous attendons des nouvelles. Le premier ministre se vante de la création du Secrétariat aux langues officielles et du travail que fait celui-ci, mais nous aimerions voir ce travail. Quand le secrétariat déposera-t-il un rapport pour nous expliquer son travail? Quels ministères a-t-il rencontrés? En même temps, le premier ministre peut-il nous dire pourquoi ce secrétariat responsable de faire la promotion de la *Loi sur les langues officielles,* qui est le plus important contrat social de notre province, ne répond pas à un sous-ministre?

[*Traduction*]

L'hon. M. Higgs (Quispamsis, premier ministre, ministre responsable des Affaires intergouvernementales, PC) : Monsieur le président, je pense, une fois de plus, que la commissaire a souligné qu'elle demandait un rôle de secrétariat depuis un certain temps. En ce qui concerne le secrétariat, l'objectif n'est pas de procéder à un examen tous les 10 ans, mais à un examen continu, dans le cadre duquel on évalue en permanence notre situation, on cerne les secteurs où nous ne fournissons pas de services et on met en lumière les aspects que nous devons améliorer en raison du caractère essentiel des services. Nous pourrons alors déployer des efforts judicieusement ciblés.

Le rapport sera présenté à un moment donné au cours de l'année prochaine. Je ne sais pas la date exacte et ne suis pas au courant du travail que le secrétariat a accompli jusqu'à maintenant, Monsieur le président, mais nous avons l'intention de fournir les renseignements à cet égard. Nous sommes fiers du travail qu'il fait et du rôle qu'il joue au sein du système.

Monsieur le président, nous continuerons à travailler avec les ministères. Nous continuerons à comprendre les possibilités au sein de ceux-ci. Nous continuerons à réaliser des améliorations dans la prestation de services, mais il ne s'agira pas d'un sujet dont il est question tous les 10 ans. Voilà la raison d'être d'un secrétariat. Le tout doit faire l'objet

d'évaluations quotidiennes, mensuelles et hebdomadaires. La question est la suivante : Comment régler les enjeux actuels? Où sont nos points faibles? Comment pouvons-nous mieux nous attaquer à la cause première de notre incapacité à fournir un service bilingue là où nous sommes obligés de le faire?

Merci, Monsieur le président.

PERSONNEL INFIRMIER

M. McKee (Moncton-Centre, L) : Monsieur le président, le Syndicat des infirmières et infirmiers du Nouveau-Brunswick demande au gouvernement de s'engager à éliminer le recours au personnel infirmier itinérant d'ici à la fin de 2025. Le gouvernement actuel, composé de gens qui se décrivent comme de bons gestionnaires financiers, a consacré, au cours des cinq derniers mois, 57 millions de dollars au personnel itinérant tout en négligeant les besoins des ressources humaines que compte actuellement notre système de santé. La situation a pour effet de miner le moral des travailleurs de la santé.

Pendant la même période, nous avons perdu 387 membres de notre personnel infirmier immatriculé, car le gouvernement fait fi de l'élément clé du maintien en poste au titre d'une stratégie en matière de ressources humaines en santé. Un peu partout dans le secteur de la santé, des membres de notre personnel quittent leur poste parce qu'on leur offre un meilleur salaire et de meilleures conditions de travail dans d'autres provinces. Parallèlement, le gouvernement paie le personnel infirmier itinérant plus cher que notre propre personnel infirmier, soit de trois à quatre fois plus cher. Le gouvernement aurait pu régler la situation il y a plusieurs mois en prévoyant dans le budget une prime de maintien en poste et en améliorant réellement les conditions de travail du personnel infirmier.

Quand le ministre prendra-t-il au sérieux la question du maintien en poste de nos précieuses ressources infirmières et quand cessera-t-il de jeter de l'argent par les fenêtres pour payer le personnel infirmier itinérant?

L'hon. M. Fitch (Riverview, ministre de la Santé, PC) : Merci beaucoup, Monsieur le président. Je suis reconnaissant au député d'en face de la question. L'autre jour, j'ai accordé un entretien à la chaîne CBC et j'ai parlé de l'équilibre entre la prestation de soins aux patients et une dotation en personnel adéquate afin que le personnel infirmier immatriculé qui vit et travaille ici dans la province ait suffisamment d'aide dans les unités pour fournir les soins nécessaires aux patients. Voilà ce que le syndicat a également dit. Il a dit : Nous avons besoin d'aide dans les unités, dans les urgences et dans l'ensemble du système.

Les RRS, qui sont chargées d'assurer la présence et la disponibilité des ressources humaines lorsque les patients en ont besoin, ont donc recours à un outil appelé personnel infirmier itinérant. La situation n'est pas unique au Nouveau-Brunswick. Elle se présente aussi ailleurs. On a recours au personnel infirmier itinérant en Nouvelle-Écosse de même

qu'à l'Île-du-Prince-Édouard, à Terre-Neuve, au Québec et en Ontario. Monsieur le président, on y a recours un peu partout. Toutefois, nous avons obtenu d'excellents résultats en matière de recrutement. Nous avons accompli un travail formidable en faisant en sorte qu'il y ait également des infirmières formées à l'étranger, et j'ai d'autres exemples concernant le bon travail que nous faisons…

Le président (l'hon. Bill Oliver) : Merci, Monsieur le ministre.

M. McKee (Moncton-Centre, L) : Monsieur le président, nous perdons de précieuses ressources infirmières parce que le gouvernement actuel fait fi de la question essentielle qu'est le maintien en poste. Le ministre ne parle que de recrutement et des voyages à l'étranger qu'il entreprend alors que le personnel infirmier et les travailleurs de la santé que nous avons déjà dans la province s'en vont. Le gouvernement fait des gains nets très faibles, et cela ne suffira pas, Monsieur le président.

Un autre sujet de préoccupation est le départ massif de médecins de famille que nous constatons dans la province. Là encore, le gouvernement fait fi de la solution qui s'offre à lui pour régler la question, à savoir le recours à des cliniques où la prestation de soins se fait par voie de collaboration. Il fait plutôt passer les gens d'une liste d'attente à une autre et il n'a réussi qu'à assurer la prise en charge permanente de seulement 2 000 personnes du Nouveau-Brunswick qui étaient à la recherche d'un médecin de famille. Au lieu d'investir leurs efforts dans Lien Santé NB, une solution temporaire, pourquoi les parlementaires du côté du gouvernement ne consacrent-ils pas leurs efforts et leurs ressources à l'établissement, un peu partout dans la province pour tous les gens du Nouveau-Brunswick, de véritables cliniques de médecine familiale où la prestation de soins se fait par voie de collaboration?

L'hon. M. Fitch (Riverview, ministre de la Santé, PC) : Monsieur le président, je trouve amusant que le député d'en face adopte une approche désordonnée en disant que nous devons prendre toutes les mesures à un moment donné, mais que, lorsque nous faisons des progrès, notamment en ce qui concerne les 610 membres du personnel infirmier immatriculé permanents, praticiens autorisés et préposés aux services de soutien, ce qui représente un gain net de 318 employés permanents — permanent — au sein des réseaux de santé Vitalité et Horizon, il dit qu'il s'agit de progrès modestes. Le député banalise le fait qu'il y a des gens disposés et prêts à travailler dans la province pour aider les personnes déjà en poste et pour aider les patients qui ont besoin de soins. Il n'accorde pas d'importance à ces gens. Il les qualifie de solutions de rechange.

(Exclamations.)

Le président (l'hon. Bill Oliver) : À l'ordre.

L'hon. M. Fitch (Riverview, ministre de la Santé, PC) : Monsieur le président, vendredi, je suis allé rencontrer certaines des infirmières formées à l'étranger qui travailleront ici, au

Nouveau-Brunswick. Elles ont choisi le Nouveau-Brunswick. Elles ont choisi de travailler dans notre système de santé.

(Exclamations.)

Le président (l'hon. Bill Oliver) : À l'ordre.

L'hon. M. Fitch (Riverview, ministre de la Santé, PC) : Les infirmières en question ont fait en sorte que… Encore une fois, nous faisons le nécessaire pour aider les gens qui sont déjà en poste…

Le président (l'hon. Bill Oliver) : Merci, Monsieur le ministre.

[*Original*]

LOGEMENT

M. Losier (Dieppe, L) : Merci, Monsieur le président. Lors de sa mise à jour du 7 décembre, la ministre responsable de la Société d'habitation du Nouveau-Brunswick a indiqué qu'une portion de 150 millions du montant total de 500 millions au budget a été investie dans des initiatives de la stratégie *Un logement pour tous* au cours des six premiers mois.

Lors de cette mise à jour, sachant que la ministre a négligé de mentionner que 29 millions des 33 millions réservés pour des installations permanentes ne seront pas dépensés cette année, pourrait-elle nous dire exactement où les 150 millions ont été investis au cours des six premiers mois?

[*Traduction*]

L'hon. M^me^ Green (Fredericton-Nord, ministre du Développement social ; ministre responsable de la Société de l'inclusion économique et sociale ; ministre responsable de la Société d'habitation du Nouveau-Brunswick, PC) : Merci beaucoup, Monsieur le président. Je crois que le député a dit que j'avais indiqué que 500 millions de dollars avaient été dépensés au cours des six premiers mois, ce qui est inexact. Comme l'indique notre compte rendu, 150 millions ont été dépensés au cours des six premiers mois, et ce, d'un certain nombre de façons, y compris pour préparer la construction de nos logements qui aura lieu au printemps. Nous prévoyons la construction de 100 logements au printemps. Des fonds ont été alloués à la préparation de la banque d'aide au loyer. Des fonds ont été dépensés pour accroître la somme que nous versons aux promoteurs privés et aux organismes sans but lucratif pour la construction de logements abordables. Des fonds ont été dépensés pour accroître le nombre de logements adaptés pour que nous en ayons davantage dans la province. Des fonds ont été consacrés à des projets de construction d'Habitat pour l'humanité.

La somme de 150 millions de dollars a donc été dépensée d'un certain nombre de façons différentes, et le tout visait à offrir des options de logements à toutes les personnes du Nouveau-Brunswick. Nous avons pris un engagement à cet égard et nous y travaillons. Merci beaucoup, Monsieur le président.

[*Original*]

PENSIONS

M. K. Arseneau (Kent-Nord, V) : Merci, Monsieur le président. Vendredi dernier, le gouvernement a choisi de mettre fin au débat sur le projet de loi 17 et d'envoyer ses députés tôt à la maison pour la fin de semaine.

Il parait que l'avocat et l'actuaire du gouvernement étaient même présents, venus d'Halifax, parce que le premier ministre voulait se réunir en comité. Pourtant, ce même premier ministre et son équipe ont voté contre l'option d'envoyer le projet de loi au Comité permanent de modification des lois plus tôt au cours de la semaine. Le premier ministre, Monsieur le président, veut faire son spectacle de boucane. Il veut choisir les faits qui seront exposés. Il a déjà pris sa décision. Donc, si le premier ministre est sérieux et s'il veut qu'on aille en comité avec ce projet de loi, permettra-t-il à tous les partis d'inviter des témoins aux réunions du comité afin que nous puissions entendre tous les points de vue?

[*Traduction*]

L'hon. G. Savoie (Saint John-Est, ministre des Gouvernements locaux ; ministre responsable de la Francophonie, PC) : Merci beaucoup, Monsieur le président, de la question. Compte tenu de la façon dont nous avons suivi le processus au sujet du projet de loi 17, je trouve intéressant de toujours entendre les parlementaires du côté de l'opposition parler de tout sauf du projet de loi. Ils se sont fait un devoir de lancer des attaques personnelles. Ils se sont fait un devoir de parler de tout ce qui se rapporte au projet de loi, mais ils n'ont pas parlé du projet de loi comme tel. Bien sûr, ils utilisent les outils dont ils disposent. Ils reprennent des propos, proposent des amendements et font sans cesse les mêmes choses, mais voici la réalité.

(Exclamations.)

Le président (l'hon. Bill Oliver) : À l'ordre.

L'hon. G. Savoie (Saint John-Est, ministre des Gouvernements locaux ; ministre responsable de la Francophonie, PC) : Vendredi, j'ai pris la parole à la Chambre et j'ai proposé ceci : Eh, passons à l'étape de l'étude en comité ; si nous avons le consentement unanime, passons à l'étude en comité ; nous passerons à l'étape de l'étude en comité.

Les parlementaires du côté de l'opposition disent souvent que le comité est l'endroit où nous accomplissons notre meilleur travail. J'ai entendu ensuite les observations du chef du Parti vert qui a dit : Eh bien, le comité est une perte de temps ; il s'agit là d'un affront à la démocratie. Comment peut-il parler d'un affront à la démocratie et dire que le comité est une perte de temps alors que nous proposons un moyen d'essayer de faire avancer la mesure comme il se doit?

M. K. Arseneau (Kent-Nord, V) : Eh bien, Monsieur le président, je pense avoir été très clair. J'ai parlé du projet de loi. Le projet de loi est mauvais. Jetez-le à la poubelle. Nous savons tous que le premier ministre n'aime pas le processus actuel, sur lequel il ne peut avoir la main haute. Le premier ministre veut que nous passions à l'étude en comité pour qu'il puisse débiter sa propagande partiale. Il ne veut pas que nous entendions dire que le régime de pension proposé est en tout point avantageux pour les retraités et les contribuables.

Le tout devrait être fait à la table de négociations. Toutefois, si le premier ministre veut passer à l'étude en comité, nous voudrons entendre les deux côtés. Le premier ministre ne peut pas choisir les faits qui lui conviennent à cet égard, c'est-à-dire choisir les faits qu'il veut que l'on rejette et ceux qu'il veut que les gens entendent. Une dernière fois, si le premier ministre veut passer à l'étude en comité, permettra-t-il à tous les partis d'inviter des témoins à comparaître devant le comité pour que nous puissions entendre tous les points de vue?

L'hon. G. Savoie (Saint John-Est, ministre des Gouvernements locaux ; ministre responsable de la Francophonie, PC) : Merci beaucoup, Monsieur le président. Encore une fois, il s'agit d'une occasion d'effectuer des manoeuvres politiques ici à la Chambre. Nous savons que les tribunes sont pleines ; il s'agit donc d'essayer de marquer des points politiques. Il ne s'agit pas de savoir si la prise d'une mesure précise se traduira par de quelconques avantages. Tout tourne autour du spectacle. C'est clair.

Examinons le fait que nous avons déposé le projet de loi pour essayer de faire avancer un processus afin que nous puissions régler la situation des régimes de pension. Tel était l'objectif. Les gens de l'opposition ont des outils à leur disposition. Soit. Ils ont le droit de s'en servir, et je ne leur en veux pas du tout. Toutefois, ils ne peuvent pas nier que, lorsque le projet de loi sera renvoyé au comité, ils auront l'occasion de poser des questions. Nous aurons l'occasion d'y répondre. À ma connaissance, c'est nous qui avons obtenu une majorité, et, en tant que gouvernement, nous avons la responsabilité de gérer les dossiers par l'intermédiaire de la Chambre en agissant dans l'intérêt supérieur des gens du Nouveau-Brunswick. Donc, au bout du compte, tout ce qui importe, c'est que nous puissions faire avancer les dossiers par l'intermédiaire de la Chambre et…

Le président (l'hon. Bill Oliver) : Merci.

LOYERS

M. Losier (Dieppe, L) : Merci, Monsieur le président. Je tiens simplement à préciser que j'ai parlé de 150 millions de dollars au cours des six premiers mois.

Je veux parler brièvement du rapport d'étape dont la ministre était si fière jeudi. J'espère qu'il n'a pas fallu six mois pour le rédiger. Pendant une fraction de seconde, j'ai cru que la ministre avait engagé mon fils de 16 ans pour préparer le rapport. Bon, je présente mes excuses à mon fils. Le rapport aurait été bien mieux.

Il y a environ 24 000 locataires dans la province qui consacrent 30 % ou plus de leur revenu au logement, ce qui les mène au bord de la faillite. Il s'agit de 24 000 locataires. La semaine dernière, j'ai applaudi la ministre d'avoir établi la banque d'aide au loyer. Maintenant, vu le budget de 3 millions de dollars sur deux ans et les milliers de locataires qui ont du mal à joindre les deux bouts, la ministre expliquerait-elle comment elle est arrivée à la somme possible de 2 700 $?

L'hon. M^me^ Green (Fredericton-Nord, ministre du Développement social ; ministre responsable de la Société de l'inclusion économique et sociale ; ministre responsable de la Société d'habitation du Nouveau-Brunswick, PC) : Merci beaucoup, Monsieur le président. À mon avis, il est intéressant que le député d'en face dise que nous ne faisons rien pour les gens du Nouveau-Brunswick et que nous ne faisons rien pour les locataires. Il faut parler de deux programmes. La Prestation d'aide au loyer versée directement au locataire sera mise en oeuvre en janvier. Il s'agit d'un programme de 22 millions de dollars qui aidera les gens qui consacrent plus de 40 % de leur revenu à leur loyer.

Le député d'en face a aussi parlé de la banque d'aide au loyer, Monsieur le président, laquelle constitue un programme incroyable pour les gens du Nouveau-Brunswick. Il est incroyable que notre équipe ait réussi à terminer le travail deux ou trois semaines plus tôt que prévu, afin que nous puissions le mettre en oeuvre avant la période des Fêtes. Qui plus est, la banque d'aide au loyer est une subvention. Nous l'avons converti en programme de subventions, car nous savons que les gens du Nouveau-Brunswick souffrent, et nous allons les aider grâce à cette banque d'aide au loyer. Merci, Monsieur le président.

PENSIONS

M^me^ Holt (Bathurst-Est—Nepisiguit—Saint-Isidore, chef de l'opposition officielle, L) : Merci, Monsieur le président. Selon moi, la situation actuelle est un échec flagrant. L'aboutissement en 2021 à une convention collective qui ne nécessitait pas l'ajout d'un protocole d'entente constituait un échec, mais on a adopté un protocole d'entente, que les gens ont signé et se sont engagés à respecter. Au cours des deux dernières années, on n'a pas su entretenir une relation productive ni avoir des échanges constructifs afin de faire avancer les négociations. Il y a eu des retards, mais le premier ministre a maintenant perdu

patience. Il a décidé qu'il ne voulait plus suivre le processus auquel il s'était engagé et qu'il présenterait une mesure législative à la Chambre, où nous avons été témoins d'un autre échec.

Notre équipe a proposé ceci : Renvoyons le projet de loi au Comité de modification des lois. Saisissons l'occasion d'entendre tous les points de vue. Or, le gouvernement ne souhaitait pas procéder ainsi. Nous avons proposé d'autres amendements que les parlementaires du côté du gouvernement ont rejetés. À la dernière minute, dans l'embarras, ils ont dit : Ah, nous permettrons l'étude en comité. Ils se rendent compte que les gens du Nouveau-Brunswick sont déçus qu'ils n'aient pas su négocier équitablement avec les syndicats et les travailleurs de la province. Le premier ministre…

Le président (l'hon. Bill Oliver) : Merci.

(Exclamations.)

Le président (l'hon. Bill Oliver) : À l'ordre. Mesdames et Messieurs les parlementaires, à l'ordre.

L'hon. M. Higgs (Quispamsis, premier ministre, ministre responsable des Affaires intergouvernementales, PC) : Monsieur le président, il est vraiment regrettable que la chef de l'opposition ne veuille pas que les employés aient un régime viable et se joignent aux 80 000 personnes de la province qui bénéficient justement d'un tel régime. Il est vraiment triste qu'elle veuille parler de tout sauf des détails liés au régime de pension. Il est vraiment triste que nous ayons passé deux ans sans avoir de sérieuses discussions sur ce que le tout signifie pour les employés qui sont ici à la Chambre aujourd'hui ou pour tout employé, car voilà l'objet du processus global. L'objectif, c'est de comprendre ce que le tout signifie pour vous.

Donc, 80 000 personnes ne peuvent pas toutes avoir tort — 80 000 personnes. Le régime est en place et en vigueur depuis 10 ans, il est demeuré solide, malgré une pandémie, et les prestations versées au titre de celui-ci sont supérieures à ce qu'elles auraient été autrement. C'est très révélateur, Monsieur le président. Voici ce que révèle la situation : Vous savez, nous aurions dû apprendre quelque chose — que nous pouvons protéger les régimes de pension. Vous pouvez être sûrs que le régime est disponible, et le gouvernement est responsable de le financer et de faire en sorte qu'il ne soit pas en danger.

Le président (l'hon. Bill Oliver) : La période des questions est terminée.